

Centre de Nouméa
110 Promenade Roger Laroque
BP A5, 98848 NOUMEA CEDEX
NOUVELLE-CALEDONIE

Tél. : (687) 26 10 00

Fax : (687) 26 43 26

CCDE

Institut de recherche pour le développement (IRD)

213, Rue La Fayette

F-75480 Paris cedex 10

France

Bertrand RICHER DE FORGES

Tél. : (687)-26-07-34

Nouméa 09 mai 2005

Atn/ Monsieur Dominique LECOURT

Sollicitation d'un avis du Comité consultatif de déontologie et d'éthique.

Cher Collègue,

Sur les conseils du président de l'IRD, lors de son passage au Centre IRD de Nouméa, je souhaiterais que le Comité consultatif de déontologie et d'éthique puisse aider les chercheurs à se positionner par rapport au problème de développement suivant :

Vestige de l'ancien continent de Gondwana, la Nouvelle-Calédonie est un paradis de la biodiversité, aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu marin. Les espèces y sont endémiques à près de 80 % et, à l'échelle mondiale, ce petit pays est classé parmi les 10 «hot spot» de la planète où les milieux sont à la fois riches et menacés (Myers, 1988). L'IRD, implanté en Nouvelle-Calédonie depuis près de 60 ans est le seul organisme de recherche compétent sur divers aspects d'étude de la biodiversité.

Déjà fortement dégradée par les feux et les exploitations minières, la Nouvelle-Calédonie voit maintenant se développer plusieurs projets miniers de très grande envergure. Ces projets, au nord comme au sud, se déroulent sur des terrains comportant des espèces endémiques à très faibles aires de répartition et donc très menacées d'extinction (Jaffré, 2005). En effet, il ne s'agit pas ici d'un simple problème d'environnement comme dans d'autres pays, engendrant destruction locale des écosystèmes et pollution. Les espèces, qui seront

inéluçtablement détruites par ces implantations minières, vont disparaître de la planète. Il s'agit donc, au sens propre du terme, d'un génocide !

La nouvelle conjoncture à l'IRD, qui réduit les budgets institutionnels accordés aux UR et affirme sa volonté de faire de la recherche « appliquée au développement », amène certaines équipes à passer des contrats d'expertises directement avec les sociétés minières. Sans remettre en question leur compétence et leur éthique, en faisant cela, les scientifiques restent-ils dans leur rôle de pourvoyeurs de connaissances ? L'Institut ne risque-t-il pas de cautionner ce qui sera, de toute évidence, l'une des grandes catastrophes écologiques de notre époque ? Les études de la biodiversité terrestre sont loin d'être terminées et ces écosystèmes sont les premiers atteints. Le principe de précaution, prôné par le gouvernement français, demanderait pourtant que l'on ménage ces milieux sensibles ?

Mis à part ce problème de conscience qui se pose aux chercheurs, la question d'éthique du développement pourrait être : est-il tolérable qu'au nom d'un développement économique, où les grands bénéficiaires sont des sociétés multinationales, on sacrifie de façon durable ou irréversible le patrimoine naturel d'un pays hôte ?

En espérant, qu'en ce moment où le mot biodiversité a été adopté par les politiciens, notre Comité d'éthique pourra nous conseiller et aider à réfléchir à la signification d'un « développement durable » ? Quelles recherches devraient être envisagées pour accompagner et pallier ces opérations de « destruction massive de la biodiversité » ?

Cordialement

Dr Bertrand RICHER DE FORGES
UMR «Systématique, adaptation, évolution»
Responsable de l'équipe «Biogéographie marine tropicale» (UR148)

Références bibliographiques

Jaffré, T., 2005. – Conservation programmes in New Caledonia, western Pacific : in place for the dry forest, but urgently needed for the ultramafic vegetation. *Journal of Botanical Gardens Conservation International*. 2 (1) ; p. 13.

Myers, N., 1988. – Threatened biotas «Hot spots» in tropical forests. *Environmentalist* 8 : 1-20.

Siège social : 213, RUE LA FAYETTE -75480 PARIS Cedex 10 Tél. : (33) 1 48 03 77 77 Fax : (33) 1 48 03 08 29

L'IRD (ex-ORSTOM) est un établissement public à caractère scientifique et technologique.